



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-NEUVIÈME SESSION

LISTE DES THÈMES RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

POINT 9.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

1. Gouvernance et aspects financiers

- [1] La base de données consacrée à la Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, accessible depuis le Portail phytosanitaire international (PPI)¹, recense tous les thèmes des guides et du matériel pédagogique de la CIPV en cours d'élaboration ou dont la création est prévue².
- [2] La Liste est gérée et mise à jour une fois par an par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre (ci-après «l'Unité»), sous la supervision du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité»).
- [3] La Liste comprend le numéro de référence du thème, le titre actuel, le type de produit, l'étape franchie, la source de financement, les responsables du Comité et de l'Unité, et d'autres informations concernant le thème proposé. En outre, pour chaque thème figurant sur la Liste, un degré de priorité est fixé par le Comité. Ces priorités sont utiles à la planification du travail par le secrétariat de la CIPV (ci-après «le secrétariat») et donnent une idée des thèmes qu'il convient d'aborder en premier.
- [4] Actuellement, l'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV n'est pas financée au moyen du budget ordinaire de la CIPV mais par des contributions en nature et un appui financier provenant des partenaires et des projets.
- [5] Le coût total de l'élaboration d'un guide varie entre 75 000 et 130 000 USD en fonction de sa longueur et de l'étendue des domaines couverts, ainsi que du nombre d'experts pouvant prétendre à une aide financière en vue de se rendre à une réunion de groupe de travail. Les coûts principaux tiennent au recrutement d'un consultant chargé de diriger les travaux, à l'organisation d'une réunion de groupe de travail en présentiel, à la relecture, à la conception graphique, au formatage du livre électronique et à la promotion du produit une fois publié. L'élaboration des guides mobilise également des ressources humaines de l'Unité qui s'acquittent des fonctions de supervision, de publication, de communication et d'administration.
- [6] La création d'un cours en ligne par l'intermédiaire du Pôle de formation en ligne de la FAO, généralement composé de 3 à 5 leçons, coûte 9 510 USD par leçon sans compter l'élaboration du contenu technique.

¹Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-implementation/list>.

² Les guides et le matériel pédagogique de la CIPV sont des guides, des orientations, des cours de formation en ligne, des modules de formation, des programmes de formation et d'autres produits d'information élaborés sous la supervision du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à l'appui du renforcement des capacités et de la mise en œuvre de la CIPV par les parties contractantes.

[7] Le présent document fait le point sur les thèmes de la Liste en cours de traitement. On trouvera des renseignements plus détaillés dans les rapports des réunions tenues par le Comité en mai et en novembre 2024³.

2. Guides et matériel pédagogique achevés en 2024

[8] Un (1) guide de la CIPV, deux (2) cours en ligne, ainsi que le matériel pédagogique relatif au *Fusarium* TR4 (*Fusarium oxysporum* f. sp. cubense race tropicale 4) ont été achevés ou révisés en 2024:

- [Guide de la participation aux réunions de la Commission des mesures phytosanitaires de la Convention internationale pour la protection des végétaux](#) (Guide to participating in the Commission on Phytosanitary Measures of the International Plant Protection Convention);
- [Cours en ligne sur les obligations nationales en matière de communication d'informations](#) (révision);
- [Cours en ligne sur la surveillance et détermination de la situation d'un organisme nuisible](#) (révision);
- [Matériel pédagogique sur le Fusarium TR4](#).

3. Guides et matériel pédagogique en cours d'élaboration (priorité 1)

[9] Des programmes de formation à l'intention des spécialistes de la santé des végétaux (*IPPC plant health officer training curricula* [2017-054]) sont en cours d'élaboration dans le cadre du [projet consacré au renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et de santé des végétaux](#) (*Strengthening Food Control and Phytosanitary Capacities and Governance* [GCP/GLO/949/EC]) et avec l'appui financier de ce projet. Tous les produits de ce projet seront disponibles au plus tard en juin 2025, date à laquelle le projet s'achèvera.

[10] Plusieurs éléments de ce vaste projet sont en cours d'élaboration avec le concours du Pôle de formation en ligne de la FAO, notamment: la plateforme d'apprentissage en ligne intitulée Campus de la CIPV sur la santé végétale; un parcours d'apprentissage reliant les rôles clés des organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) aux cours en ligne et guides de la CIPV pertinents; un cours d'intégration pour le personnel des ONPV. En outre, cinq autres cours en ligne sont en cours d'élaboration sur la base des guides et du matériel pédagogique de la CIPV suivants:

- *Création d'une organisation nationale de la protection des végétaux;*
- *Fonctionnement d'une organisation nationale de la protection des végétaux;*
- *Comment élaborer une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales;*
- *Gestion des relations avec les parties prenantes;*
- *Mobilisation des ressources: Promotion de partenariats concernant les parties contractantes* (Resource Mobilization: Promoting contracting party partnerships);
- *Préparation aux situations d'urgence – Guide pour l'élaboration de plans d'intervention d'urgence en cas d'apparition d'organismes de quarantaine* (Emergency preparedness: A guide for developing contingency plans for outbreaks of quarantine pests).

[11] Un outil de simulation de situation d'urgence liée à un organisme nuisible à un végétal (*Plant pest emergency simulation tool* [2024-002]) sera également mis au point par le Pôle de formation en ligne de la FAO dans le cadre de ce projet. Cet outil complètera le cours en ligne sur la préparation aux situations d'urgence qui est en cours d'élaboration et empruntera aux directives et aux exercices de simulation mis au point pour *Fusarium* TR4.

³Page web du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/commission/capacity-development-committee/> (en anglais uniquement).

- [12] La plateforme Campus de la CIPV sur la santé végétale sera présentée de manière plus détaillée au titre du **point 14.1 de l'ordre du jour**.
- [13] Le guide de la CIPV consacré à l'inspection des envois importés fondée sur l'analyse des risques (*Risk-based inspection of imported consignments* [2018-022]), en voie d'élaboration, devrait être publié en 2025 grâce à la contribution financière de la République de Corée.
- [14] Le secrétariat a demandé l'aide du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) en vue de mettre la dernière main au contenu technique du projet de manuel sur le traitement thermique des matériaux d'emballage en bois (*Wood packaging material heat treatment manual* [2017-043a]) et du projet de manuel sur le traitement par fumigation des matériaux d'emballage en bois (*Wood packaging material fumigation treatment manual* [2017-043b]). Les membres du GTTP sont dotés des connaissances et des compétences techniques nécessaires au traitement des observations formulées à l'occasion de l'examen par les pairs mené en 2023. En novembre 2024, le Comité des normes a ajouté l'examen de ces deux manuels sur les traitements au plan de travail de 2025 du GTTP.

4. Guides et matériel pédagogique à élaborer une fois les ressources nécessaires disponibles (priorité 2)

- [15] Le Comité a approuvé les spécifications⁴ des guides et du matériel pédagogique de la CIPV ci-après, lesquels figurent sur la Liste avec un degré de priorité 2. Toutefois, en décembre 2024, les guides figurant dans la présente section n'étaient pas financés, ou alors seulement partiellement (sachant que le travail ne peut commencer tant que l'on ne dispose pas de ressources financières et administratives suffisantes):
- *L'audit dans le contexte phytosanitaire* (Audit in the phytosanitary context [2021-009]);
 - *Autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires* (Authorization of entities to perform phytosanitary actions [2018-040]);
 - *Guide sur les obligations nationales en matière de communication d'informations* (National reporting obligations guide [2018-022]);
 - *Procédures visant à maintenir la sécurité phytosanitaire des envois destinés à l'exportation* (Procedures to maintain the phytosanitary security of consignments for export [2018-028]);
 - *Matériel pédagogique pour la formation des facilitateurs pour l'évaluation de la capacité phytosanitaire* (Phytosanitary Capacity Evaluation (PCE) facilitator training materials [2014-008]).
- [16] On trouvera des informations additionnelles sur l'état d'avancement de certains de ces thèmes dans les documents suivants:
- Élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces (**point 12.4 de l'ordre du jour**);
 - Informations actualisées sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire (**point 14.3 de l'ordre du jour**).

5. Guides et matériel pédagogique jugés utiles mais non urgents (priorité 3)

- [17] Les guides et le matériel pédagogique de la CIPV ci-après figurent sur la Liste avec un degré de priorité 3:
- *Cours de formation en ligne sur les zones exemptes d'organismes nuisibles* (Pest Free Areas e-learning course [2017-044]);

⁴ Les spécifications approuvées figurent ici: <https://www.ippc.int/fr/about/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/approved-specifications-icd/> (en anglais).

- *Guide sur la réglementation phytosanitaire et la législation concernant les articles réglementés* (Phytosanitary regulations and legislation for regulated articles guide [2023-002]).

[18] Lorsqu'un groupe de travail aura été créé en vue d'élaborer le cours de formation en ligne sur les zones exemptes d'organismes nuisibles, ses membres seront en outre chargés de réviser le guide et d'harmoniser son contenu avec les révisions de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) 4 (*Exigences pour l'établissement de zones indemnes*) et de la NIMP 8 (*Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone*), ainsi que de réfléchir à la possibilité d'ajouter les informations supprimées de la NIMP 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits [Tephritidae]*) au guide et au module de formation en ligne⁵.

[19] Le Service droit et développement de la FAO et le Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement s'emploient actuellement à mettre au point un cours en ligne sur la législation phytosanitaire. Une fois celui-ci publié, le Comité le passera en revue pour déterminer s'il couvre bien l'ensemble de ce thème ou si son contenu doit être élargi⁶.

6. Guides et matériel pédagogique ne pouvant être élaborés pour l'instant (priorité 4)

[20] L'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV ci-après est soumise à l'adoption par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) des normes révisées relatives à l'analyse du risque phytosanitaire:

- *Guide de gestion de risque phytosanitaire* (Pest risk management guide [2017-047]);
- *Guide d'évaluation du risque d'introduction d'organismes nuisibles via la filière des semences* (Assessing the risk of introduction of pests with seeds guide [2018-036]).

7. Financement pérenne nécessaire

[21] En octobre 2024, le Groupe de la planification stratégique a débattu de la manière dont la communauté de la CIPV pouvait s'assurer que les NIMP et les supports d'orientation connexes soient mis au point conjointement⁷. Le Groupe a reconnu qu'il était utile de faire en sorte que les guides de la CIPV et les NIMP soient mis au point simultanément afin que les supports d'orientation soient disponibles peu de temps après l'adoption de la norme correspondante. Il s'est félicité de la proposition tendant à ce qu'un financement stable de l'Unité soit assuré pour permettre l'élaboration efficiente et rapide des guides.

[22] Les membres du Comité ont continué d'étudier cette question durant leur réunion de novembre 2024 et se sont déclarés favorables à ce qu'un poste financé au moyen du budget ordinaire soit créé au sein de l'Unité aux fins de l'élaboration de guides et de matériel pédagogique. Ils ont noté que la création de ce poste irait dans le sens de la recommandation formulée à l'issue de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la CIPV menée en 2015⁸. On trouvera plus de détails sur la recommandation formulée par le Comité à l'intention de la CMP dans le rapport présenté au titre du **point 9.2 de l'ordre du jour**.

Recommandations

[23] La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* la Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités;
- 2) *noter* qu'il importe que les guides et le matériel pédagogique soient élaborés en temps voulu et dans le même temps que les NIMP, comme l'a fait remarquer le Groupe de la planification stratégique à sa réunion de 2024;

⁵ IC_2024_May.

⁶ Ibid.

⁷ 06_SPG_2022_Oct: <https://www.ippc.int/fr/publications/93863/> (en anglais).

⁸ Évaluation relative au renforcement du secrétariat de la CIPV (2015) <https://www.ippc.int/fr/publications/88354/> (en anglais).

- 3) *demander* qu'un poste financé au moyen du budget ordinaire soit créé au sein de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre aux fins de l'élaboration de guides et de matériel pédagogique, conformément à la recommandation formulée à l'issue de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat (et comme indiqué dans le rapport présenté au titre du **point 9.2 de l'ordre du jour**).